Annexe 1 au CCTP

Procédure de sélection de gérant(s) de fonds

Le besoin de création d’un ou de plusieurs fonds dédié(s) est la conséquence de choix stratégiques en matière d’allocations. La Commission financière, face à un nouveau besoin de long terme, choisit de procéder à une sélection d‘un ou plusieurs gérant(s).

Le conseil en charge de l’analyse technique de l’offre gérant, le Titulaire du lot 2 du marché P2505, soumet à la GAP une liste de sociétés de gestion aptes à répondre à ce besoin. Une fois validée par la GAP, elle est ensuite communiquée pour information à la Commission.

# Travaux préliminaires

Un cahier des charges de la gestion recherchée est établi par la GAP avec l’aide du Titulaire. Ce cahier intègre, notamment, l’obligation d’utiliser l’agent valorisateur et le dépositaire désignés par la GAP, ainsi que des pondérations retenues sur les différents critères de notation utilisés.

Un calendrier d’exécution est alors arrêté.

# Déroulement de la consultation

Les sociétés de gestions répondent ou non à cette sollicitation. Des désistements peuvent conduire à solliciter de nouveaux candidats potentiels. Une liste des candidats actualisée est à nouveau présentée pour information à la Commission financière.

La période de questions/réponses répond au format des marchés publics. Ainsi, l’ensemble des questions des sociétés, reçu par la société de Conseil et la GAP, est anonymisé et fait l‘objet de réponses adressées à l’ensemble des candidats.

Les sociétés de gestion adressent leur dossier de réponse technique simultanément au Conseil et à l’ACOSS.

L’offre tarifaire fait l’objet d’un envoi distinct adressé **exclusivement,** sous pli, au contrôleur financier des réserves du CPSTI.

Les dossiers de réponse technique sont dépouillés et analysés par le Conseil. Une analyse est ensuite adressée à la GAP préalablement à une réunion d’harmonisation des réponses techniques.

# Sélection finale du/des gérants

Une présentation orale est ensuite organisée à l’attention de la Commission.

A cette occasion, le Titulaire présente la méthodologie d’analyse employée et les résultats obtenus. Le Titulaire n’assiste pas aux présentations orales des candidats retenus.

Les candidats retenus présentent chacun leur offre.

Les participants de chaque présentation n’assistent pas aux oraux des autres sociétés ni aux délibérations des conseillers.

A l’issue de cette commission, les conseillers choisissent le ou les candidats correspondant au besoin d’allocation.